

CONTRIBUTION DE VIVANT-EUROPE

A l'Agora du parlement européen (8 et 9 novembre 2007)

Atelier A – MISSIONS

**L'Union doit ouvrir de nouveaux chantiers et développer de nouvelles solidarités.
Comment doit-elle s'y prendre?**

Première proposition : détaxer le travail

VIVANT-EUROPE est d'avis qu'il faut arrêter de taxer le travail des citoyens européens par une imposition qui favorise les délocalisations.

Les taxes sur le travail tuent l'emploi, vident l'Europe de ses compétences et mettent en péril le financement de notre sécurité sociale.

Le financement de la sécurité sociale européenne doit trouver sa source auprès **d'une taxe sur la consommation des produits finis (et non des services) et ce, sans augmentation des prix.**

Cette réforme est essentielle pour l'avenir socio-économique de l'Europe car elle garantit le financement de la sécurité sociale et libère les initiatives puisque le travail est détaxé.

(voir en annexe : « Exemples d'application »)

Deuxième proposition : Institutionaliser le revenu de base inconditionnel au niveau européen

Autant l'EURO fut une mesure d'intégration monétaire pour l'Europe, autant l'instauration du revenu de base inconditionnel constitue une mesure d'intégration socio-économique. (voir annexe)
Cette instauration doit s'effectuer à la suite d'un choix, d'une décision politique aussi radicale que celle qui permit l'EURO.

Ainsi, il faudra que les Etats transfèrent une partie de leurs pouvoirs vers l'Union européenne dans le cadre de **compétences partagées et d'appui** afin d'établir une fiscalité commune et instaurer un revenu de base européen dont le montant est calculé en fonction du PIB de chaque pays

Ce choix ferait l'originalité de l'Europe.

En effet, grâce à un pouvoir d'achat minimum garanti d'une manière institutionnelle, le revenu de base favoriserait une stabilité économique et sociale, et constituerait de la sorte une assurance face à la prise de risques due à la mobilité des emplois.

Par ailleurs, ce revenu de base peut devenir **un pilier incontournable** autour duquel s'organisent le législatif, l'économique et le social.

Pour y parvenir, il faut prévoir des étapes comme cela a été nécessaire pour l'introduction de l'EURO.

Étapes

Dans les étapes d'implantation* du modèle socio-économique de Vivant, on constate que les cinq premières étapes s'effectuent au niveau de chaque pays de l'Union. Ces dernières doivent aboutir dans le cadre de **compétences d'appui** de l'Europe.

** L'implantation progressive du modèle Vivant*

1^e étape : Suppression de l'obligation de faire une déclaration d'impôts pour les personnes physiques

2^e étape : Instauration d'une assurance maladie inconditionnelle gratuite

3^e étape : Introduction du revenu de base pour les jeunes de 18 à 25 ans

4^e étape : Introduction progressive du revenu de base chez les 25-65 ans

5^e étape : Extension du revenu de base aux enfants et aux pensionnés

6^e étape : Application du financement alternatif au niveau européen

7^e étape : Abolition de toute taxe sur les services

8^e étape : Introduction du revenu de base dans les pays en voie de développement. (instauré au Brésil depuis 2004)

C

D

L'Europe doit pouvoir, par volonté politique et par la force de ses institutions, permettre à tous les pays membres de passer à la septième étape ce qui exige **d'harmoniser les fiscalités**.

Pourquoi ne pas faire coïncider cette dernière étape avec l'instauration d'un gouvernement économique européen ?

Institutionnaliser le revenu de base inconditionnel au niveau européen ainsi qu'un financement alternatif de la sécurité sociale par la consommation, voilà LES PROPOSITIONS DE VIVANT-EUROPE

VIVANT-EUROPE

Site : www.vivanteurope.org

Secrétariat: FR Brasseur Jean-Paul rue Hector Blondiau, 22 7070 Mignault (Belgium)
32 (0) 499 35 85 72

ANNEXE A LA CONTRIBUTION DE VIVANT-EUROPE AGORA 8 et 9 novembre 2007

A. Exemples d'application de la taxe sur la consommation

1. **Dans la construction d'une maison**, ce qui coûte, c'est la main d'œuvre.

Dans ce nouveau système, (modèle socio-économique de VIVANT-EUROPE), on détaxe le travail et on augmente les taxes sur les matériaux produits par la machine de telle manière que le coût global de la maison reste identique.

Respecter l'homme, pour Vivant-Europe, ce n'est plus taxer son travail, mais bien ce que produit la machine. **Ainsi, la machine libérera l'homme plutôt que de lui ravir son emploi.**

2. **Pour une consultation chez un médecin généraliste**, le coût actuel est de 20 € (~) et dans ce coût, le médecin y répercute ses taxes et frais d'ONSS.

Dans le nouveau système, le prix de la consultation ne sera plus que de 10 €, (~) ce qui constitue une économie pour le patient et pour la sécurité sociale.

B. Modes de prélèvement de la taxe sur la consommation

Afin de limiter les possibilités de fraude, VIVANT-EUROPE **propose deux moyens** :

1. Celui qui consiste à limiter la possibilité pour une entreprise de récupérer la taxe sur la consommation.

Ainsi, tous les produits dont le coût est variable en fonction de la production sont déductibles au niveau de la taxe à la consommation car ils ne sont pas consommés comme **produits finis** mais employés pour **la production ou la fabrication**.

Ainsi, ce qui intervient dans la production ou la fabrication telles que les matières premières ou intermédiaires (marchandises, carburant des véhicules, les emballages, les frais d'entretien des véhicules et des machines,...etc) sont considérés comme **produits intermédiaires** dont la taxe sur la consommation (TVA sociale) est récupérable car ces derniers participent directement à la fabrication ou à la transformation.

Par contre, la taxe sur la consommation **d'achats d'investissement** n'est pas récupérable.

(**produits finis** non-destinés à une fabrication ou transformation tels que les bâtiments, les machines, les ordinateurs et le mobilier de bureau, le chauffage, les voitures, le téléphone et les équipements divers)

2. Celui de limiter le nombre d'acteurs sur le marché qui assurent le prélèvement de la taxe sur la consommation.

soit en prélevant à la sortie d'usine comme le suggère Pierre AUNAC, économiste français : *« C'est tout l'intérêt d'un impôt sur la consommation conçu sous la forme d'une TVA sociale, versée directement par les entreprises aux organismes sociaux, comme le sont les cotisations ».*

soit au niveau des grossistes

A titre d'exemple, il est évident qu'un grossiste en matière de chauffage doit être assujéti au système de récupération. Par contre, il n'y a pas d'intérêt à ce que les installateurs de chauffage le soient. En terme de contrôle, on pourrait alors concentrer les moyens sur un grossiste au lieu de disperser ces derniers sur les 50 chauffagistes que ce grossiste a comme client. Pratiquement, cela voudrait dire que la TSC ne serait pas récupérable par les installateurs.

Il en va sans doute de même pour les petits commerces, tel que librairies, fleuristes, cafés et restaurants.

Ainsi, le prélèvement de la taxe sur la consommation s'effectuera **à moindre coût et avec plus d'efficacité**, en des points limités de la chaîne de distribution et sera combinée à une traçabilité fiscale, sanitaire et environnementale à l'échelle européenne.

C. Taxes sur la consommation (TVA sociale) et mesures compensatoires

Le souci de VIVANT-EUROPE est le pouvoir d'achat et l'équité.

Voici les mesures prônées par VIVANT-EUROPE et nécessaires à l'instauration d'une taxe sur la consommation (TVA sociale) **qui soit juste socialement.**

Ces mesures seraient de cinq ordres

1. Un taux de TVA modulé (de 0 à 42 % de moyenne)
2. Le soutien du pouvoir d'achat par une revenu de base inconditionnel cumulable avec d'autres revenus
(De 0 à 17 ans : 150 € / De 18 à 24 ans : 444 € De **25 à 64 ans : 600 €** /
A partir de 65 ans : 888 €
3. Un impôt progressif sur les revenus (jusqu'à 1500 € par mois, il n'y a pas d'impôt. Au-delà, un taux de 50 % est appliqué)
4. Une taxe sur les transactions financières (inspirée de la taxe Tobin) (0,1 %)
5. Un impôt sur les successions adapté aux exigences économiques d'investissements **ciblés**